

*Accords fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*

programmes établis, et les provinces utilisent les fonds dans certains domaines selon la demande et leur ordre de priorités.

Il est ressorti des discussions avec les provinces qu'une formule de croissance alignée sur le produit national brut et la croissance démographique était encore la façon la plus équitable de financer les programmes de soins médicaux et d'enseignement postsecondaire.

Venons en maintenant aux amendements. On constate donc que la principale disposition de ce projet de loi ne modifie nullement le principe fondamental sur lequel se fonde actuellement la croissance des transferts en espèces et en impôts au titre du financement des programmes établis. Ce financement demeurera fonction de la croissance économique générale et de l'évolution démographique de chaque province. Ces transferts continueront de se fonder sur le principe d'une contribution égale par habitant pour tous les Canadiens. La seule différence avec l'ancienne formule, c'est qu'aux termes de celle de 1986-1987, le montant accordé par habitant augmentera de 0.02 p. 100 de moins que naguère. Autrement dit, chaque province devrait recevoir environ 105 p. 100 de la contribution de l'année précédente d'après les prévisions actuelles. C'est un chiffre approximatif puisque ces transferts continueront d'augmenter d'une année à l'autre comme c'est le cas maintenant en fonction de la croissance réelle du PNB et de la population.

Une autre disposition secondaire, mais quand même importante, de ce projet de loi concerne la possibilité d'effectuer des paiements spéciaux de rajustement. Selon les prévisions économiques actuelles, les paiements de transferts au titre des programmes établis croîtront, dans l'ensemble, plus rapidement que le taux de l'inflation. Mais dans le cas contraire, le ministre des Finances pourra verser des paiements spéciaux. Ces paiements seront établis selon la même formule des paiements par habitant sur une année donnée pour toutes les provinces. En raison de cette mesure spéciale, le taux de croissance de l'ensemble des transferts à toutes les provinces demeurera égal au taux de l'inflation. Mais advenant une flambée inflationniste, ils seraient limités à ce que le gouvernement aurait versé normalement aux termes du financement des programmes établis si la loi n'avait pas été modifiée. Tout le monde comprend, j'espère!

Je rappelle encore une fois que cette disposition ne sera pas nécessaire, selon nous. Mais elle a été incluse comme mesure de protection supplémentaire accordée aux provinces.

[Français]

En bref, monsieur le Président, le projet de loi est la preuve de la détermination du gouvernement d'agir de façon éclairée, raisonnable et juste, compte tenu de la situation financière difficile dans laquelle nous nous trouvons.

[Traduction]

Ce projet de loi démontre que le gouvernement assume ses responsabilités; il vient s'ajouter à d'autres mesures plus sévères en vue de freiner les dépenses fédérales et il contribuera dans une large mesure à une relance économique vigoureuse et durable au Canada. Il aidera aussi le gouvernement fédéral à conserver les moyens d'assurer des services d'importance vitale aux Canadiens pendant de longues années, notamment l'assurance-santé et l'enseignement postsecondaire. C'est aussi un projet de loi raisonnable, car il prévoit une augmentation des contributions fédérales aux programmes provinciaux en

matière de santé et d'enseignement postsecondaire. Cette contribution est importante et aussi élevée que le gouvernement peut se la permettre. Elle représente une somme de 90 milliards de dollars répartie sur les cinq prochaines années et une augmentation annuelle moyenne d'environ 5 p. 100. Ce sont là des chiffres dont nous pouvons être fiers. Cette mesure est juste car toutes les provinces sont traitées sur le même pied. Le montant global des paiements de transfert de toutes les provinces augmentera au cours des prochaines années. Aucune province ne sera touchée plus ou moins que les autres par ce projet de loi.

[Français]

Au cours de la longue période de consultations avec les provinces, nous avons fait tout ce qui était possible pour leur donner l'occasion de s'adapter à la réalité budgétaire du gouvernement fédéral et pour tenir compte de leur préoccupations.

[Traduction]

J'ai dit au début de mon intervention que la mesure à l'étude prenait sa source dans la stratégie globale de renouveau économique exposée dans le programme d'action que le gouvernement a présenté en novembre 1984 et renforcé dans le récent budget de février.

Avec cette mesure, nous nous trouvons à mettre en oeuvre une partie importante de cette stratégie. Nous fournissons aux gouvernements provinciaux une contribution financière que nous avons les moyens d'offrir dans les conditions financières actuelles. Il s'agit également d'une hausse qui témoigne de la grande importance que le gouvernement attache aux services de soins médicaux et d'enseignement postsecondaire. Considérée avec le financement fédéral direct dans ces domaines, cette contribution témoigne amplement de la volonté du gouvernement de contribuer à donner aux Canadiens les services qu'ils veulent et dont ils ont besoin.

Il y a cependant un autre élément de la stratégie globale. Il faudra un peu plus de temps pour l'appliquer. En novembre 1984, nous avons fait remarquer que la nécessité de contenir les dépenses et de réduire le déficit est une préoccupation partagée aussi bien par le gouvernement fédéral que par les gouvernements provinciaux. Les pressions sur les ressources financières qui vont s'amenuisant sont fortes aux deux paliers. Chacun voit limités ses moyens de consacrer de forts montants d'argent frais aux programmes, même des programmes aussi importants que les soins médicaux et l'enseignement postsecondaire.

[Français]

Il est nécessaire que le gouvernement fédéral et les provinces collaborent davantage. Nous devons déterminer de quelle façon utiliser les ressources financières déjà existantes le plus efficacement possible et chercher de nouvelles méthodes de financement de ces secteurs, lesquels tiendront compte de la réalité budgétaire actuelle.

[Traduction]

Ce sont là d'importantes considérations, surtout dans les domaines essentiels de la santé et de l'enseignement postsecondaire. Je suis heureux de pouvoir dire que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a entamé les discussions avec ses collègues provinciaux. Le secrétaire d'État (M. Bouchard) compte également discuter avec ses